



SUPERGRAPPES D'INNOVATION

GUIDE DES DEMANDEURS

INNOVER Meilleur CANADA



Pour obtenir une copie de cette publication ou un format de rechange (braille, gros caractères, etc.), veuillez communiquer avec :

Autorisation de reproduire

Sauf expression contraire, les renseignements dans cette publication peuvent être reproduits, en tout ou en partie et par tous les moyens, sans frais ou autorisation supplémentaire d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, à condition qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude des renseignements reproduits; qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada soit identifié comme l'institution source; et que la reproduction ne soit pas représentée comme une version officielle des renseignements reproduit, ni comme une reproduction faite en affiliation avec, ou avec l'approbation d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Pour une autorisation de reproduire les renseignements dans la présente publication à des fins commerciales, veuillez communiquer avec le :

Centre des Services Web Innovation, Sciences et Développement économique Canada Édifice C.D. Howe 235, rue Queen Ottawa (Ontario) Canada K1A 0H5

Téléphone (sans frais au Canada): 1-800-328-6189

Téléphone (Ottawa): 613-954-5031

Télécopieur: 613-954-2340

TTY (pour les malentendants): 1-866-694-8389

Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 17 h 00 (heure de l'Est)

Courriel: info@ic.gc.ca

N° de catalogue Iu4-214/2-2017F-PDF ISBN 978-0-660-08611-8

© Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre de l'Innovation, Sciences et Développement économique du Canada, 2017

1. Introduction

Le Guide du demandeur a été élaboré afin d'aider à préparer une demande de financement pour l'Initiative des supergrappes d'innovation (ISI). Le présent document comprend des directives sur la préparation d'une lettre d'intention et donne une orientation sur les renseignements à fournir dans le cadre d'une demande.

Les demandeurs à l'ISI devraient démontrer dans leur demande comment leur entité aidera à créer un atout lié aux supergrappes qui renforcera les industries très innovantes du Canada (p. ex., la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, la technologie numérique, les sciences biologiques et de la santé, les ressources propres ainsi que l'infrastructure et le transport), favorisera la croissance des entreprises novatrices, et soutiendra le développement d'une marque régionale solide qui attire des investisseurs et qui permet d'obtenir des mandats. Le financement attribué par l'ISI devrait accroître les investissements du secteur privé en recherche et développement (R-D) et favoriser la collaboration entre les organismes du secteur privé, les établissements postsecondaires et les intermédiaires de l'innovation, afin de miser sur les forces des grappes et combler les lacunes existantes dans le but de créer des écosystèmes d'innovation de calibre mondial. Les demandeurs doivent expliquer comment leurs efforts permettront d'accroître la compétitivité et la productivité des entreprises canadiennes et comment ils créeront des résultats commerciaux favorables qui assureront la croissance économique.

Pour être pris en considération pour le financement de l'ISI, les demandes doivent être complètes et fournir tous les renseignements requis, tels qu'énoncés dans le présent guide. Le demandeur est responsable de fournir la preuve d'engagement financier des participants du secteur privé pour satisfaire à l'exigence de financement de contrepartie du programme.

On conseille aux demandeurs de lire le **Guide du programme** en conjonction avec le présent Guide du demandeur pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Initiative des supergrappes d'innovation, y compris les objectifs du programme, les critères de sélection et le processus de demande et d'évaluation. Les demandeurs qui ont d'autres questions sont encouragés à consulter la Foire aux questions et invités à communiquer avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) à <u>info.isi@canada.ca</u>

2. Renseignements sur la présentation et date limite

La demande de financement en vertu de l'Initiative des supergrappes d'innovation s'appuie sur un processus à deux volets qui comprend une lettre d'intention (LI) et une demande complète (sur invitation seulement). Ce guide est consacré au Volet 1 : Lettre d'intention.

Volet I : Lettre d'intention

Les demandeurs de l'ISI doivent présenter une lettre d'intention qui consiste en une version électronique du formulaire de demande de l'ISI accompagnée de propositions écrites et des annexes requises. Voir les directives pour remplir le formulaire de demande de l'ISI à l'annexe A.

Les propositions écrites devraient être remplies à l'aide du modèle fourni et ne doivent pas dépasser 15 pages (feuille de 8 ½ x 11, espace simple, police de 12 points), excluant le budget et les annexes (liste des participants et lettres d'engagement/lettre(s) de soutien).

Pour joindre la proposition écrite, utilisez le bouton *Cliquez pour ajouter des pièces jointes* à la section 5. Document pour la demande du formulaire de demande à l'ISI. Ce bouton est disponible au haut de chaque page du formulaire. Pour joindre la proposition écrite, utilisez le bouton Cliquez pour ajouter des pièces jointes à la section 5 (*Partie 2*). Document pour la demande du formulaire de demande à l'ISI.

Toutes les LI doivent être soumises en ligne par l'intermédiaire du site Web d'ISDE. <u>Les propositions par courriel ou par télécopieur (fax) ne seront pas acceptées.</u> Les demandes doivent être reçues au plus tard à la date limite indiquée sur le site web (cliquez ici pour présenter une demande). Les demandeurs sont encouragés à soumettre leur LI avant cette date pour s'assurer que les demandes sont transmises avec succès et reçues avant la date limite. Les propositions tardives ne seront pas prises en considération.

Après avoir présenté la LI, les demandeurs recevront immédiatement un PDF confirmant la réception de la proposition avec un numéro de référence de la demande unique. Ils recevront également, dans un délai d'une heure, un courriel d'accusé de réception avec le même numéro de référence. Nous recommandons aux demandeurs de garder ce PDF et ce courriel pour référence ultérieure. Si la demande est soumise entre 23h00 et 04h00 (heure avancée de l'Est), les demandeurs recevront un courriel d'accusé de réception après cette période. Le courriel devrait être conservé jusqu'à la fin du processus de demande de l'ISI, car le numéro de référence doit être inclus dans le formulaire de pièces jointes supplémentaires (le cas échéant), ainsi que dans le formulaire de demande durant la demande complète, s'il y a lieu.

Après l'évaluation de la LI, les demandeurs sélectionnés recevront l'invitation de présenter une demande complète pour le financement de programme de l'ISI.

Il est fortement recommandé aux demandeurs d'enregistrer une copie de leur formulaire de demande de l'ISI au Volet I (lettre d'intention) dûment rempli pour pouvoir la consulter s'ils sont invités à participer au Volet II (demande complète).

3. Demandeurs

Un demandeur admissible est un consortium dirigé par l'industrie (p. ex., grandes, petites et moyennes entreprises, établissements postsecondaires et institut de recherche, organisations à

but non lucratif, sociétés d'État non fédérale, etc.). Dans chaque volet du processus de demande, le consortium dirigé par l'industrie doit inclure un nombre minimum de grandes, petites et moyennes entreprises et un établissement postsecondaire. Tous les membres du consortium dirigé par l'industrie doivent être des organisations constituées en société au Canada et menant des activités au Canada (voir la section 4.1.2. *Le demandeur* du Guide du programme pour des renseignements au sujet des demandeurs).

3.1 Demandeur principal

Aux fins de la présentation d'une demande liée à l'ISI, le consortium dirigé par l'industrie doit être représenté par un **demandeur principal**. Le demandeur principal doit être identifié dans le champ obligatoire du formulaire de demande de l'ISI. Le demandeur principal sera chargé de présenter la demande et servira de point de contact principal pour Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) pendant l'administration du processus de demande. Le demandeur principal peut être l'entité à but non lucratif qui va exécuter la stratégie de supergrappe, une grande, petite ou moyenne entreprise ou une autre organisation (par exemple, à but non lucratif), qui adopte un rôle principal dans le processus de demande, à l'exception des administrations municipales, des gouvernements provinciaux ou fédéral et des particuliers.

3.2 Demandeurs associés

Les demandeurs associés sont des participants engagés du consortium qui présente la demande, et des membres proposés de l'entité de la supergrappe. Les demandeurs associés provenant du secteur privé doivent s'engager à effectuer une contribution en espèces ou en nature. Les demandeurs associés doivent être indiqués dans les champs obligatoires du formulaire de demande de l'ISI. Toute organisation constituée en société au Canada et menant des activités au Canada peut être un demandeur associé (à l'exception des particuliers).

3.3 Exigences minimales pour les demandeurs

Pour qu'une proposition soit **admissible au volet de la lettre d'intention,** les demandeurs principal et associés doivent inclure, au moins, quatre (4) entreprises du secteur privé, y compris deux (2) grandes entreprises, une (1) moyenne entreprise et une (1) petite entreprise, ainsi qu'un (1) établissement postsecondaire.

Le nombre minimum requis et la composition des demandeurs principal et associés doivent être indiqués dans le formulaire de demande de l'ISI. Les demandeurs principal et associés représentant le secteur privé doivent fournir des lettres d'engagement démontrant leurs contributions en espèces et/ou en nature pour confirmer leur intention d'atteindre (LI) ou d'avoir atteint (demande complète) le seuil de financement de contrepartie aux fins d'admissibilité. Les contributions financières ou en nature obtenues de sources autres que du secteur privé sont encouragées, mais ne seront pas utilisées pour combler l'exigence de financement de contrepartie de l'industrie. Les établissements postsecondaires participant

comme demandeurs associés doivent aussi fournir une lettre de soutien qui explique leur rôle auprès de l'entité, la participation à ses activités ou, s'il y a lieu, toute contribution en espèces ou en nature.

4. Processus de demande

4.1 Lettre d'intention

Les demandeurs doivent remplir toutes les sections obligatoires du formulaire de demande de l'ISI pour présenter leur LI. Le formulaire compte des boutons au moyen desquels les demandeurs peuvent joindre leur modèle de proposition de LI rempli ainsi que les documents à l'appui requis. Après avoir soumis le formulaire, les demandeurs recevront un accusé de réception de la demande en PDF comprenant le numéro de référence de la demande, ainsi qu'un courriel confirmant la réception de la demande. Ce courriel contiendra également le numéro de référence de la demande (voir à l'annexe A les renseignements supplémentaires sur la façon de remplir du formulaire de demande de l'ISI).

5. Exigences d'admissibilité pour la lettre d'intention

- 1. La lettre d'intention est reçue au plus tard à la date limite indiquée.
- Le demandeur principal et les demandeurs associés sont des entreprises du secteur privé, des établissements postsecondaires ou des organismes à but non lucratif qui exercent leurs activités au Canada.
- 3. Au moins quatre entreprises du secteur privé, notamment au moins deux (2) grandes entreprises (500 employés ou plus), une (1) moyenne entreprise, et une (1) petite entreprise (moins de 100 employés), constituées en société en vertu des lois du Canada et exerçant leurs activités au Canada, sont au nombre du demandeur principal ou des demandeurs associés.
- 4. Au moins un établissement postsecondaire (universités, collèges, écoles polytechniques ou instituts de recherche affiliés canadiens reconnus) fait partie des demandeurs associés.
- 5. Harmonisation de la proposition avec les objectifs de programme de l'ISI.
- 6. Preuve de l'intention d'obtenir des fonds du secteur privé pour réaliser un financement de contrepartie de 1 pour 1* du financement fédéral recherché dans le cadre du programme.
- 7. Au moins quatre (4) lettres d'engagement d'entreprises du secteur privé et une (1) lettre de soutien d'un établissement postsecondaire.
 - * Veuillez noter : les contributions financières ou en nature obtenues des établissements postsecondaires, d'autres ordres de gouvernement ou de tout autre organisme qui ne fait pas partie du secteur privé sont encouragées, mais elle ne compte pas pour l'exigence de financement de contrepartie de l'industrie.

6. Exigences d'admissibilité pour la lettre d'intention

6.1 Contenu

Pour être considérées comme complètes, toutes les lettres d'intention doivent comprendre les éléments suivants, remplis intégralement :

- 1. Formulaire de demande de l'ISI
- 2. Une proposition écrite dûment remplie qui contient les sections suivantes :
 - A) Impact et importance stratégique
 - A1) Vision et mission pour la supergrappe
 - A2) Croissance économique et avantages industriels
 - B) Capacités et actifs
 - B1) Potentiel de l'écosystème de l'innovation
 - C) Budget et engagement financier
- 3. Annexes
 - A) Liste des participants
 - B) Lettres d'engagement et lettre(s) de soutien du demandeur principal et de chaque demandeur associé.

6.2 Modèles

Un modèle en Microsoft Word est fourni pour la proposition écrite de la lettre d'intention, et l'annexe requise pour la liste de participants. Lorsqu'il est fourni, le modèle doit être utilisé. Tous les modèles sont disponibles dans la Boîte à outils de la demande.

6.3 Mise en page

- Type de document : Toutes les demandes, y compris le formulaire de demande de l'ISI, doivent être tapées.
- Police : Doit être facile à lire (12 points minimum). Une police plus petite peut être utilisée dans les figures et les tableaux, mais elle doit être lisible.
- Figures, graphiques, images et photos : Doivent être d'une taille facile à lire ou à visualiser et peuvent être orientés en paysage.
- Espacement : Simple
- Marges: Un (1) pouce pour la marge supérieure, inférieure, gauche et droite.
- Nombre limite de pages pour la proposition écrite : quinze (15) pages, excluant le budget et les annexes requises
- Taille du papier : lettre (8 ½ pouces par 11 pouces)
- Langue de la demande : Langue officielle (anglais ou français) préférée. Les demandes en d'autres langues ne seront pas acceptées.

7. Proposition écrite pour la lettre d'intention

Les propositions écrites pour la lettre d'intention doivent être remplies en donnant des renseignements qui correspondent à chacune des sections indiquées ci-dessous, en commençant par « <u>Les demandeur doivent</u> ». Le modèle de proposition de lettre d'intention contenant les renseignements requis doit être soumis en pièce jointe au formulaire de demande de l'ISI.

Section A) IMPACT ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les demandeurs à l'Initiative des supergrappes d'innovation doivent expliquer l'importance de la contribution de l'ISI pour leur grappe et justifier la façon dont le financement peut entraîner des résultats transformateurs et mener à la croissance d'une supergrappe de calibre mondial. Les demandeurs doivent fixer une stratégie de supergrappe, avec l'innovation à sa base, pour élargir un avantage concurrentiel pour leur grappe et traduire cela en résultats commerciaux solides et en impact économique réel. La stratégie doit établir les activités qui seront effectuées pour accroître la compétitivité, la productivité et le rendement des entreprises de la grappe, et combler les lacunes en plus d'accroître les forces qui sont présentes dans l'écosystème de l'innovation régional.

Les entités ne sont pas obligées de poursuivre des projets dans les cinq domaines établis dans le Guide du programme (pour en savoir plus sur les domaines d'activités, consulter la section 2.2.1 Quelles activités sont admissibles? du Guide du programme). Les demandeurs sont encouragés à proposer un ensemble d'activités approprié qui relève des domaines qu'ils souhaitent poursuivre et qui tiennent le mieux compte des besoins et des objectifs de la grappe. Cependant, à tout le moins, les entités doivent démontrer comment leur stratégie inclut des activités de leadership technologique (recherche, développement, démonstration et commercialisation) pour le développement d'une ou plusieurs technologies de plateformes qui créeront des résultats avantageux pour les entreprises et pour la grappe elle-même. On s'attend à ce que les entités démontrent une activité et un investissement soutenus dans les activités de leadership technologique pendant la durée du programme.

A1. Vision et mission pour la supergrappe

A1.1. Description et besoin stratégique de la supergrappe

Les demandeurs doivent :

- fournir une courte description de la grappe (p. ex., types d'organismes, secteurs, infrastructure de recherche, limites géographiques, taille, impact économique, etc.), en expliquant ce qui la distingue, et décrivant les domaines d'activité industrielle particuliers;
- décrire les principales forces qui peuvent être mises à profit, ainsi que toute lacune qui existe au sein de l'écosystème de l'innovation; (Veuillez noter qu'une description plus approfondie des forces et des capacités de la grappe doit être donnée à la section B1. Capacités et actifs.)

- présenter la vision pour le développement de la grappe, définir le centre d'intérêt de la grappe (c.-à-d., ce qui crée l'harmonisation entre les organisations, comme l'expertise technologique commune, des intérêts sectoriels connexes, des résultats partagés, etc.);
- Expliquer comment la grappe peut croître pour devenir une supergrappe d'innovation qui manifeste un leadership mondial. Fournir des détails sur la façon dont la vision de la supergrappe s'harmonise avec les objectifs de l'ISI (voir la section 1.1 Objectifs, résultats escomptés et résultats du Guide du programme pour en savoir plus sur les objectifs).

(Maximum de 1500 mots, environ 3 pages)

A1.2. Stratégie de la supergrappe

Les demandeurs doivent :

- décrire brièvement la stratégie de la supergrappe proposée et expliquer l'approche par laquelle l'entité et ses membres mettront à profit l'investissement octroyé par l'ISI afin de renforcer la grappe et de combler les lacunes existantes. La stratégie devrait énumérer et expliquer les secteurs d'activité sur laquelle elle misera et expliquer pourquoi ces secteurs sont d'une importance significative pour le développement de la grappe (pour en savoir plus sur les domaines d'activités, consulter la section 2.2.1 Quelles activités sont admissibles? du Guide du programme);
- expliquer brièvement comment la stratégie et les activités proposées encourage la collaboration entre les organisations participantes et tire profit de leurs capacités afin de livrer de meilleurs résultats pour leur grappe;
- décrire comment la stratégie et les activités connexes constituent une stratégie audacieuse et ambitieuse pour suralimenter l'écosystème de l'innovation régional, et comment elles répondent aux besoins de la grappe ainsi qu'aux défis au sein des secteurs de force économique pour la région.
- Présenter un aperçu des objectifs principaux de la grappe à court, à moyen et à long terme (c.-à-d. pour les 2, 5 et 10 prochaines années).

(Maximum de 1500 mots, environ 3 pages)

A2. Croissance économique et avantages industriels

L'ISI cherche à créer des supergrappes de l'innovation de calibre mondiale en appuyant les grappes qui ont le potentiel élevé d'accélérer la croissance économique et de renforcer la compétitivité d'industries très innovantes, comme la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, les technologies numériques, les sciences biologiques et de la santé, les ressources propres ainsi que l'infrastructure et le transport. En favorisant la collaboration entre les entreprises du secteur privé, les établissements postsecondaires ainsi que les intermédiaires de l'innovation afin de créer un écosystème d'innovation plus fort, et développer des technologies de plateformes pour résoudre les défis industriels, l'ISI cherche à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, tout en favorisant les possibilités d'affaires au Canada et à l'étranger afin d'aider les sociétés à prendre de l'expansion.

A2.1. Capacité à renforcer la compétitivité et la productivité

Les demandeurs doivent :

expliquer brièvement la façon dont les activités proposées dans leur stratégie de

- supergrappe, dont les projets de leadership technologique, créeront un avantage concurrentiel pour la grappe et les principaux secteurs d'importance;
- expliquer comment les activités appuyées, y compris le développement de technologies, peuvent accroître la compétitivité et la productivité des entreprises au sein des secteurs d'intérêt, renforçant leur capacité à faire concurrence à l'échelle mondiale;
- donner des exemples de l'avantage qui peut être créé pour les entreprises participantes qui se trouvent dans la région de la grappe et ailleurs au Canada.

(Maximum de 1000 mots, environ 2 pages)

A2.2. Possibilités d'affaires pour les participants

Les demandeurs doivent :

- aborder les possibilités d'affaires nationales et internationales qui seront créées pour les PME et les grandes entreprises canadiennes, notamment celles qui exercent des activités dans les principaux secteurs de force, y compris de nouvelles sources de revenus et un potentiel accru en matière d'exportations;
- expliquer les nouveaux produits, procédés ou services qui seront développés et comment de nouvelles applications commerciales seront mises au point, menant à des possibilités concrètes de participation des entreprises canadiennes dans les chaînes de valeur.

(Maximum de 1000 mots, environ 2 pages)

A2.3. Avantages pour l'économie canadienne

Les demandeurs doivent :

• décrire la façon dont la proposition entraînera la création de richesses pour le Canada et les Canadiens, ayant un impact positif sur l'économie de la région.

(Maximum de 1000 mots, environ 2 pages)

Section B) CAPACITÉS ET ACTIFS

B1. Potentiel de l'écosystème de l'innovation

Les demandeurs doivent :

- fournir une brève description qui met en évidence les capacités de la grappe, l'expertise technologique, les forces du secteur ainsi que les actifs et les attributs qui la distinguent des autres grappes partout dans le monde;
- donner des exemples des capacités de recherche et des réalisations commerciales, des innovations notables et de la propriété intellectuelle développée par les entreprises en démarrage pertinentes, les PME, les grandes entreprises, les établissements postsecondaires se trouvant dans la grappe, y compris les membres proposés de l'entité;
- expliquer la pertinence entre les capacités mises en évidence et les secteurs d'intérêt de la grappe.

(Maximum de 1500 mots, environ 3 pages)

B2. Collaboration et mobilisation

Les entités financées devraient favoriser des efforts conjoints entre les organismes actifs dans les principaux secteurs de force économique et situés au sein de la région de la grappe, en plus de créer un réseau de l'innovation solide qui relie les organismes situés ailleurs au Canada. On s'attend à ce que les demandeurs rallient une masse critique d'entreprises innovantes, d'établissements postsecondaires et d'intermédiaires de l'innovation qui possèdent les capacités nécessaires afin de collaborer dans le but d'atteindre des résultats qui créent une grappe plus forte et accélère le développement de principaux secteurs de l'économie.

Les demandeurs doivent :

- démontrer la participation active (par une contribution en espèces ou en nature) et fournir une lettre d'engagement (une page maximum) d'un <u>minimum</u> de <u>quatre entreprises du</u> <u>secteur privé</u>, notamment :
 - au moins deux (2) grandes entreprises (500 employés ou plus)
 - au moins une (1) moyenne entreprise (100-499 employés ou plus)
 - au moins une (1) petite entreprise (de 1 à 99 employés)
- démontrer la participation et fournir une lettre de soutien d'une page (maximum) d'au moins un (1) établissement postsecondaire.

Pour être considérée comme admissible, la lettre d'intention du demandeur doit contenir au moins quatre (4) lettres d'engagement et une (1) lettre de soutien, y compris des organisations énumérées ci-dessus (voir la section 8.2 Lettres d'engagement et lettres de soutien pour en savoir plus).

Toutes les organisations intervenantes du secteur privé qui fournissent des contributions en espèces ou en nature afin de combler l'exigence de financement de contrepartie de l'industrie de l'ISI sont encouragées à fournir une lettre d'engagement sur en-tête officiel énonçant la contribution anticipée. Les autres organisations d'intervenants (autre que du secteur privé) qui s'attendent à jouer un rôle principal au sein de l'entité ou dans ses activités, ou qui fourniront des contributions en espèces ou en nature sont invitées à présenter une lettre de soutien. L'évaluation tiendra compte des contributions anticipées qui seront faites par les participants du consortium dirigé par l'industrie (voir la section 2.4 Exigences des fonds de contrepartie du Guide du programme pour en savoir plus).

Les demandeurs devraient également savoir que si leur lettre d'intention est retenue dans la liste de présélection, ils devront prouver une plus grande masse critique, à l'étape de la demande complète, au moyen de la participation d'un plus grand nombre d'organisations du secteur privé (un minimum de dix (10) entreprises du secteur privé).

B2.1. Liste de participants

Les demandeurs doivent :

fournir une liste de tous les organismes participants confirmés à ce jour, y compris les demandeurs associés qui contribueront en espèces et/ou en nature, ainsi que d'autres

participants qui devraient jouer un rôle au sein de l'entité ou dans ses activités. Les organismes participants comprennent, entre autres, des entreprises en démarrage et des PME, de grandes entreprises, des établissements postsecondaires, des intermédiaires de l'innovation, et des organismes à but non lucratif pertinents, situés dans la région de la grappe ou ailleurs au Canada (voir la section 2.1 À qui s'adresse cette initiative du Guide du programme pour savoir qui peut y participer). Veuillez remplir le tableau des participants à l'annexe B et donner des détails sur ce qui suit :

- Nom de l'organisation
- Type d'organisation
- Structure de propriété au Canada
- Secteur d'activité
- Branche(s) ou domaine(s) d'activité
- Numéro d'entreprise
- Nombre d'employés au Canada
- Lieu de l'organisation participante
- Personne-ressource et coordonnées
- Valeur de la contribution en espèces (le cas échéant)
- Contribution en nature et valeur (le cas échéant)
- Rôle au sein de l'entité (le cas échéant)
- Avantages prévus et motifs de la participation

Veuille noter : Les renseignements fournis par les demandeurs peuvent être utilisés et vérifiés par ISDE dans le cadre de l'évaluation des demandes.

Section C) BUDGET ET ENGAGEMENT FINANCIER

C1. Budget et engagement financier (tableau)

Les demandeurs doivent :

- fournir le tableau budgétaire sommaire (disponible dans le modèle de proposition de LI) qui comprend un aperçu du financement demandé dans le cadre de l'ISI ainsi que les engagements financiers et les contributions en nature prévus de la part des participants et toute autre source qui contribuera au financement.
- donner une ventilation du financement estimé en fonction des thèmes en vertu desquels les projets seront exécutés.

C2. Budget et engagement financier (description)

Les demandeurs doivent :

 dans la mesure où les fonds du secteur privé n'ont pas encore été obtenus pour la totalité du financement de contrepartie de 1 pour 1 exigé dans le cadre de l'ISI, expliquer dans la section correspondante du modèle de proposition de LI l'approche adoptée pour obtenir les fonds restants et la liste des sources anticipées;

- mettre en évidence tout soutien qui est prévu d'autres ordres de gouvernement, et expliquer les conditions ou les programmes en vertu desquels ces fonds seront rendus disponibles;
- donner un aperçu de la manière dont le financement servira en fonction des thèmes en vertu desquels les projets seront exécutés.
 (Maximum de 500 mots, environ 1 page)

Veuillez noter : Les demandeurs sont tenus de communiquer tout le soutien reçu par l'intermédiaire d'autres programmes qui sera utilisé pour appuyer l'entité et ses activités.

8. Annexes pour la lettre d'intention

Les annexes requises, y compris les directives pour la préparation des annexes et des modèles associés, sont fournies dans les pages suivantes.

Les annexes doivent être jointes, en plus du modèle de proposition de LI écrite, au formulaire de demande de l'ISI de façon à être présentées en même temps. Si les annexes dépassent la taille limite du formulaire de demande de l'ISI (100 Mo), les demandeurs peuvent utiliser le formulaire de pièces jointes supplémentaires qui se trouve sur le site Web de l'ISI.

8.1 Liste intégrale des organismes participants

Liste des organisations qui souhaitent participer à titre de membre et/ou de non-membre dans l'entité. Il faut indiquer l'engagement en espèces ou en nature prévu ou confirmé, au moins pour le demandeur principal et les demandeurs associés du secteur privé. Un modèle permettant de fournir les renseignements nécessaires est disponible sur le site web de l'ISI.

8.2 Lettres d'engagement et lettres de soutien

Au moins quatre (4) lettres d'engagement d'organisations participantes doivent être soumises avec la demande de LI, et doivent inclure :

- Au moins quatre (4) d'entreprises du secteur privé, y compris :
 - o Deux (2) de grandes entreprises (500 employés ou plus)
 - o Une (1) moyenne entreprise (100-499 employés)
 - Une (1) petite entreprise (de 1 à 99 employés)
- Au moins une (1) lettre de soutien d'un établissement postsecondaire. On encourage les demandeurs, s'ils le désirent, de fournir des lettres de soutien de d'autres organisations d'intervenants autres que du secteur privé.

Toutes les organisations du secteur privé contribuant au **financement d'appariement de l'industrie** sont encouragées à soumettre une **lettre d'engagement**. D'autres organisations, y compris les établissements postsecondaires et les organisations à but non lucratif offrant des contributions en espèces et/ou en nature, ou qui jouent un rôle principal au sein de l'entité ou dans ses projets, sont invités à soumettre des lettres de soutien.

Les lettres d'engagement provenant des sociétés à but lucratif doivent présenter des renseignements sur les contributions prévues ou engagées en espèces et/ou en nature pour la durée complète de l'Initiative des supergrappes d'innovation jusqu'au 31 mars 2022, et démontrer la capacité du consortium dirigé par l'industrie à fournir une contribution du secteur privé qui est équivalente au financement demandé dans le cadre de l'ISI. Les lettres de soutien des établissements postsecondaires et d'autres organisations qui ne sont pas du secteur privé doivent expliquer leur rôle au sein de l'entité, la participation à ses activités et, le cas échéant, toute contribution en espèces ou en nature.

Chaque lettre devrait également expliquer comment l'organisation participera et contribuera aux projets ainsi que la façon dont elle a l'intention de bénéficier de sa participation aux activités de l'entité. Les lettres devraient être rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada (français ou anglais). Les lettres des sociétés à but lucratif ou à but non lucratif devraient être signées par un cadre dirigeant doté du pouvoir de signature pour la contribution (cadre de niveau C) et porter l'en-tête de la société ou de l'organisme. Les lettres des établissements postsecondaires devraient être signées par un cadre dirigeant doté du pouvoir d'autoriser la contribution (au niveau de vice-président ou supérieur), et porter l'entête de l'institution.

Les lettres ne doivent être présentées qu'en format PDF ou en Microsoft Word. Les lettres ne peuvent pas porter une date antérieure au lancement du processus de demande de l'Initiative des supergrappes d'innovation. Les lettres doivent être jointes au formulaire de demande en ligne, et chaque lettre ne devrait pas avoir plus d'une page.

8.3 Renseignements financiers

Donner un aperçu du **budget** pluriannuel au moyen du tableau fourni dans la section C du modèle de proposition de LI. Le budget pluriannuel doit inclure des sources de financement projetées pour atteindre les exigences de financement de contrepartie (1 pour 1) du secteur privé. Le modèle nécessaire est disponible sur le site web de l'ISI.

Annexe A – Directives pour remplir le Formulaire de demande de l'Initiative des supergrappes d'innovation

Étape 1 – Coordonnées du demandeur

<u>Q 1.</u> Utilisez le bouton Ajouter un organisme pour ajouter des entrées dans cette question. Le formulaire se développe pour permettre de recevoir de nouvelles entrées. Si vous voulez supprimer une entrée, cliquez sur le « – » dans la marge à la gauche de l'entrée.

Étape 2 – Renseignements de la proposition

- <u>Q 1.</u> Entrez l'emplacement principal (et l'emplacement secondaire, s'il y a lieu) des activités à effectuer dans le cadre de la proposition.
- <u>Q 2.</u> Attribuez un titre à la proposition. Si la proposition est approuvée et financée, ce titre sera utilisé pour renvoyer à l'entente dans toutes les communications avec le détenteur de l'entente et dans les communications diffusées au public sur le projet.
- Q3. Pour être admissible, chaque proposition doit inclure des activités de leadership technologique (consultez le Guide du programme pour plus de renseignements sur les activités). Fournissez une courte description de la (des) technologie(s) ciblée(s) ici.
- Q4. Veuillez cocher les secteurs qui bénéficieront directement des activités dans la proposition. Si vous ne voyez pas un ou plusieurs secteurs que vous aimeriez indiquer, veuillez cocher « Autre fabrication », « Autres entreprises primaires et connexes » ou « Autres services » et insérer les secteurs dans l'espace à côté de « Veuillez indiquer : ».

Pièces jointes

Veuillez noter : Le formulaire ne pourra pas être soumis si vous utiliser les caractères suivants dans les noms de fichiers : "# % & * : < > ? / \ |.

Q5. Vous devez joindre un document de proposition de lettre d'intention.

Vous êtes également tenus de soumettre les annexes telles que définies dans le présent Guide du demandeur en utilisant les boutons « Cliquez pour ajouter des pièces jointes » dans le formulaire. Toutes les annexes nécessaires doivent être soumises et remplies pour qu'une demande soit passée en revue.

<u>Q6.</u> Insérez le montant du financement demandé dans le cadre de l'Initiative des supergrappes d'innovation. Rappel : On s'attend à ce que les demandes se situent normalement entre 125 millions de dollars et 250 millions de dollars sur cinq ans (moyenne de 25 millions de dollars à 50 millions de dollars par année provenant de l'ISI).

À la prochaine ligne, insérez le montant du financement qui sera investi par le secteur privé (l'industrie). Rappel : Pour être admissibles, les demandes doivent présenter au moins le montant minimum de financement de contrepartie de l'industrie exigé par le programme.

À la prochaine ligne, insérez le financement versé par toutes les sources autres que l'ISI, et le financement de contrepartie de l'industrie.

Le formulaire remplira la ligne Total des coûts de projet.

Q7. Le financement de l'ISI prend fin le 31 mars 2022. La date de fin du projet devrait être au plus tard le 31 mars 2022.

Soumettre votre demande

L'ISI cherche à réunir les acteurs provenant de nombreux secteurs et domaines technologiques, afin de bâtir des supergrappes diverses et robustes, et de le faire à une échelle importante. Pour appuyer ces objectifs, l'ISI demande le consentement du demandeur de partager : le nom du demandeur, le nom de la personne-ressource pour le demandeur, les coordonnées, la (les) technologies ciblée(s), les secteurs ciblés et l'emplacement de la demande avec d'autres demandeurs pour lesquels cet échange de renseignements peut soutenir la création d'applications à grande échelle et plus concurrentes et faciliter la connexion de partenaires de projet éventuels. Votre consentement n'aura aucune incidence sur l'admissibilité de votre demande.

Le formulaire de demande sera soumis avec succès une fois que les questions auront été remplies et que les pièces jointes auront été ajoutées.